



COMMISSION RÉGIONALE FUTSAL

Séance restreinte du 15 mai 2019
Antenne de Rouen

PROCÈS-VERBAL N°6

Nombre de membres :

- En exercice : 9

- Présents : 3

- Excusés : 6

Date de convocation : 10/05/2019

Étaient présents :

M. GRIEU, Président
M. CROCHEMORE, Secrétaire
M. LEROUX

Les décisions ci-après de la Commission Régionale Futsal sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

APPROBATION PROCES VERBAL 5

Procès-verbal n°5 adopté à l'unanimité des membres présents.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



HOMOLOGATION DES MATCHS

Championnat R1 BN

Journée n°5

- **Rencontre HEROUVILLE FUTSAL 2 / AS VILLERS HOULGATHE jouée le 29/11/2018 :**
- La feuille de match n'étant jamais parvenue, la Commission déclare :
 - o Match perdu aux 2 équipes de HEROUVILLE FUTSAL 2 et AS VILLERS HOULGATE sur le score de 0-3.

Journée n°7

- **Rencontre HEROUVILLE FUTSAL 2 / TEAM CSP FUTSAL jouée le 07/02/2019 :**
- La feuille de match n'étant jamais parvenue, la Commission déclare :
 - o Match perdu aux 2 équipes de HEROUVILLE FUTSAL 2 et TEAM CSP sur le score de 0-3.
- Les 2 autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°8

- Les 3 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°9

- **Rencontre HEROUVILLE FUTSAL 2 / TROARN jouée le 07/03/2019 :**
- La feuille de match n'étant jamais parvenue, la Commission déclare :
 - o Match perdu aux 2 équipes de HEROUVILLE FUTSAL 2 et TROARN FC sur le score de 0-3.

Journée n°10

- Les 3 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 2 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°11

- **Rencontre CAEN FUTSAL / AS DEAUVILLE Forfait déclaré de l'AS DEAUVILLE.**
 - o Match perdu 0-3 au profit de CAEN FUTSAL
 - o Retrait d'1 point au club de l'AS DEAUVILLE
 - o Amende de 40.00€ au club de l'AS DEAUVILLE. - Annexe 5 des Règlements Généraux
- Les 2 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°12

- **Rencontre AST DEAUVILLE / TEAM CSP Forfait déclaré de TEAM CSP.**
 - o Match perdu 0-3 au profit de l'AS DEAUVILLE
 - o Retrait d'1 point au club de TEAM CSP
 - o Amende de 40.00€ au club de TEAM CSP. - Annexe 5 des Règlements Généraux
- Les 2 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°13

- **Rencontre ASL CHEMIN VERT / AST DEAUVILLE Forfait déclaré de AST DEAUVILLE.**
 - o Match perdu 0-3 au profit de ASL CHEMIN VERT
 - o Retrait d'1 point au club de AST DEAUVILLE
 - o Amende de 40.00€ au club de AST DEAUVILLE. - Annexe 5 des Règlements Généraux
- Les 2 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 4 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°14

- Les 3 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Championnat R2 BN

Journée n°6

- Les 2 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°7

- Les 2 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°8

- **Rencontre THIBERVILLE / CHEMIN VERT Forfait non-déclaré de CHEMIN VERT.**
 - o Match perdu 0-3 au profit de THIBERVILLE
 - o Retrait d'1 point au club de CHEMIN VERT
 - o Amende de 60.00€ au club de TEAM CSP. - Annexe 5 des Règlements Généraux
- **Rencontre DEMOUILLE / VILLERS HOULGATE jouée le 07/03/2019 :**
- La feuille de match n'étant jamais parvenue, la Commission déclare :
 - o Match perdu aux 2 équipes de DEMOUILLE et VILLERS HOULGATE sur le score de 0-3.

Journée n°9

- Les 2 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 4 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°10

- **Rencontre THIBERVILLE / AS VILLERS HOULGATE Forfait non-déclaré de l'AS VILLERS HOULGATE**
 - o Match perdu 0-3 au profit de THIBERVILLE
 - o Retrait d'1 point au club de l'AS VILLERS HOULGATE
 - o Amende de 60.00€ au club de l'AS VILLERS HOULGATE. - Annexe 5 des Règlements Généraux

Journée n°11

- **Rencontre ASL CHEMIN VERT / CS THIBERVILLE Forfait non-déclaré de CS THIBERVILLE**
 - o Match perdu 0-3 au profit de ASL CHEMIN VERT
 - o Retrait d'1 point au club de CS THIBERVILLE
 - o Amende de 60.00€ au club de CS THIBERVILLE. - Annexe 5 des Règlements Généraux

Journée n°12

- Les 2 rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 4 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Championnat R1 HN

Journée n°1

- Rencontre AS MADRILLET // CAUCRIAUVILLE FUTSAL CLUB est homologuée sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°2

- La rencontre CAUCRIAUVILLE FUTSAL CLUB / CAP DE CAUX est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
-

Journée n°3

- La rencontre AS MADRILLET / LE HAVRE FUTSAL AC est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°4

- **Rencontre SC FRILEUSE / AS MADRILLET Forfait non-déclaré de AS MADRILLET**
 - o Match perdu 0-3 au profit de SC FRILEUSE
 - o Retrait d'1 point au club de AS MADRILLET
 - o Amende de 60.00€ au club de AS MADRILLET. - Annexe 5 des Règlements Généraux

Journée n°5

- La rencontre RUCHE DEVILLE / FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
- La rencontre AS MADRILLET / CMS OISSEL est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°6

- La rencontre LE HAVRE FC 2012 / RUCHE DEVILLE est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°7

- La rencontre FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE / HAVRE CAUCRIAUVILLE FUTSAL est homologuée sur le score acquis sur le terrain.
- La rencontre LE HAVRE FUTSAL AC / SC FRILEUSE est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°8

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 2 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°9

- **Rencontre AS MADRILLET / CAP DE CAUX jouée le 02/02/2019 :**
- La feuille de match n'étant jamais parvenue, la Commission déclare :
 - o Match perdu aux 2 équipes de AS MADRILLET et CAP DE CAUX sur le score de 0-3.
- Les 3 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°10

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 3 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°11

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°12

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Journée n°13

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°14

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°15

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°16

- Les 4 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 5 Dossiers transmis en Commission de Discipline.

Journée n°17

- **Rencontre CMS OISSEL / SC FRILEUSE Forfait déclaré de SC FRILEUSE**
 - o Match perdu 0-3 au profit de CMS OISSEL
 - o Retrait d'1 point au club de SC FRILEUSE

- Amende de 40.00€ au club de SC FRILEUSE. - Annexe 5 des Règlements Généraux
- Les 3 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Journée n°18

- **La feuille de match CMS OISSEL / CAP DE CAUX est à faire parvenir à la Ligue de Normandie**
- Les 3 rencontres jouées sont homologuées sur le score acquis sur le terrain. 1 Dossier transmis en Commission de Discipline.

Détermination du représentant de la ligue de Normandie aux barrages d'accession en Championnat Fédéral Futsal 2.

Après homologation des différentes journées, la Commission organise le match de barrage Aller-retour opposant les premiers de chaque poule.

Vendredi 10 Mai 2019 : FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE / AS VILLERS HOULGATE.

Jeudi 16 Mai : AS VILLERS HOULGATE / FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE

Le Secrétaire
Damien CROCHEMORE

Le Président
Thierry GRIEU